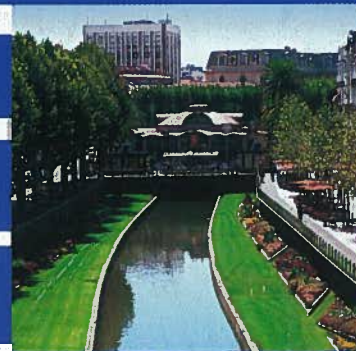


Ville de Perpignan



Risques = majeurs

Information Préventive



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
(D.I.C.R.I.M - Edition 2001)

Sommaire

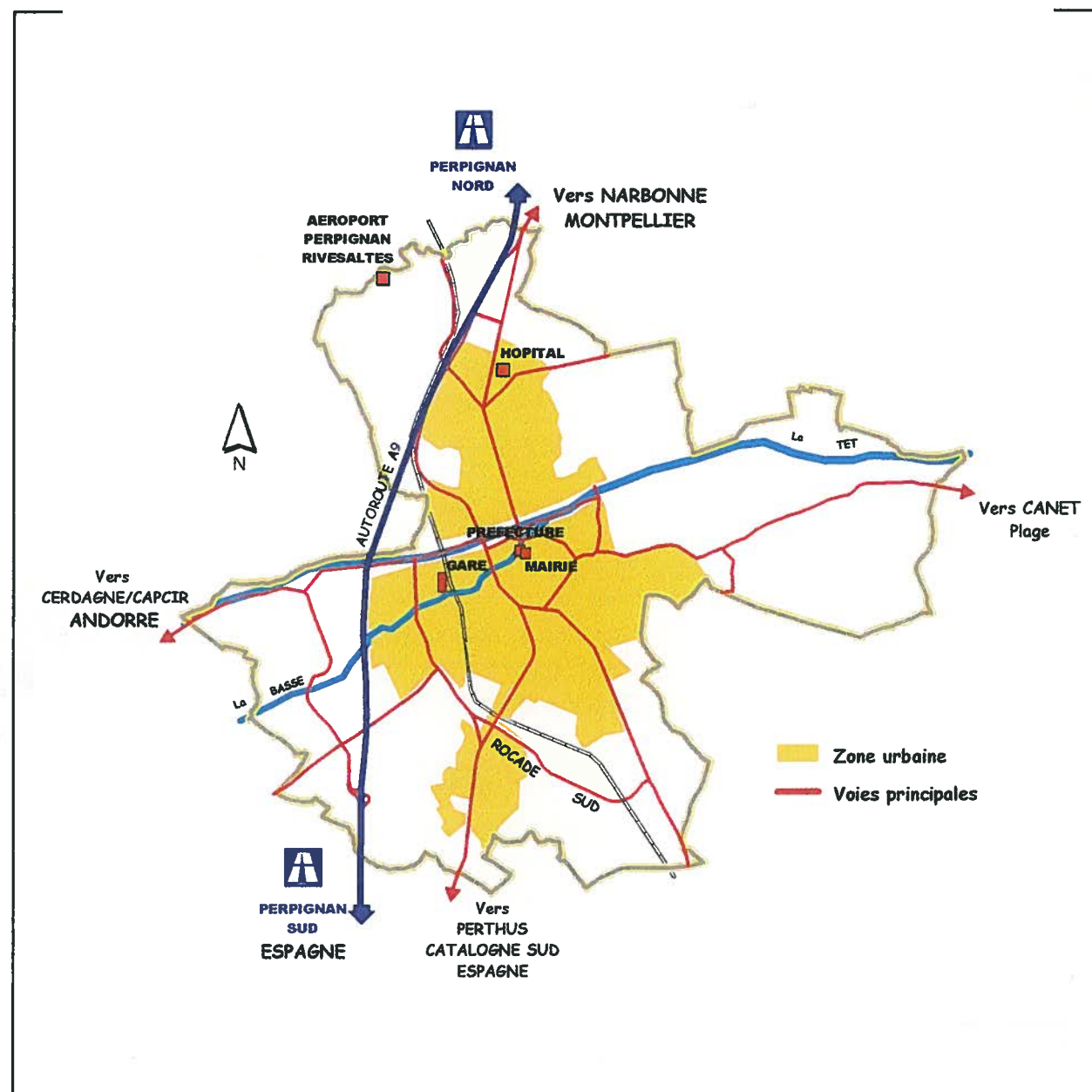
■ ÉDITO	3
■ INTRODUCTION	6
LES RISQUES MAJEURS	
■ LE RISQUE INONDATION	8
■ LE RISQUE SISMIQUE	10
■ LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	12
■ LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGES	14
■ LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	16
AUTRES RISQUES	
■ LE RISQUE DE CHUTE DE NEIGE ABONDANTE	18
■ LE RISQUE VENT VIOLENT	19
■ NUMÉROS UTILES	22
■ SIGNAL D'ALERTE ASTUCE OU S'INFORMER	23

Édito

■ Assurer la sécurité des citoyens est une priorité de l'action municipale. Le document qui vous est présenté est l'application du principe de précaution : anticiper pour savoir réagir si nécessaire. Notre territoire est concerné par cinq risques majeurs dont l'inondation qui a hélas déjà marqué l'histoire de notre ville. Il s'agit de prévenir par la connaissance du risque, par la prise en compte dans les dossiers d'aménagement et d'urbanisme, de protéger par la mise en place d'un dispositif d'alerte d'un plan de secours, d'un plan de gestion de crise, d'informer la population, les professionnels, nos enfants.

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
(D.I.C.R.I.M - Edition 2001)
de la ville Perpignan

Plan de situation Perpignan



POPULATION :
 105 115
 HABITANTS

 SUPERFICIE
 6 805 HECTARES

 DONNÉES
 INSEE 1999.



■ AU VU DES ÉVÉNEMENTS PASSÉS ET PRÉSENTS
 NOUS AVONS SOUHAITÉ ÉLABORER CE DOCUMENT
 AFIN QU'IL PUISSE CONTRIBUER À NOTRE
 « MÉMOIRE COLLECTIVE » ET NOUS DONNER LES
 BONS RÉFLEXES FACE À TELLE OU TELLE CRISE.

Jean-Paul ALDUY
 Maire de Perpignan
 Sénateur des Pyrénées-Orientales

Henri CARBONELL
 Maire Adjoint
 chargé de la Sécurité Civile



Introduction

■ **L'article 21 de la loi 87-565** relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs consacre le droit à l'information aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique à la fois aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. Le décret 90-918 du 11 octobre 1990 est venu préciser le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs ainsi que les modalités selon lesquelles ces informations leur seront portées à connaissance. Pour la Ville de Perpignan et dans ce cadre législatif et réglementaire, le Préfet a rendu public le dossier départemental des risques majeurs en novembre 1994. Sur la base de ce document a été élaboré le dossier communal synthétique des risques majeurs sur la commune de Perpignan qui a été approuvé par arrêté préfectoral 2000-900 du 27 mars 2000.

L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES, DIRECTION SÉCURITÉ CIVILE, PRÉVENTION, RISQUES MAJEURS.

LE DOCUMENT CI-APRÈS VOUS INFORME SUR LES RISQUES MAJEURS IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE DE PERPIGNAN ET LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ PROPRES À CHAQUE RISQUE :

Trois risques majeurs naturels

- le risque inondation p. 8
- Le risque sismique p. 10
- Le risque mouvement de terrain p. 12

Deux risques majeurs technologiques

- le risque de rupture de barrages p. 14
- le risque transport matières dangereuses p. 16

Autres risques

- Le risque de neige abondante p. 18
- Le risque de vent violent p. 19

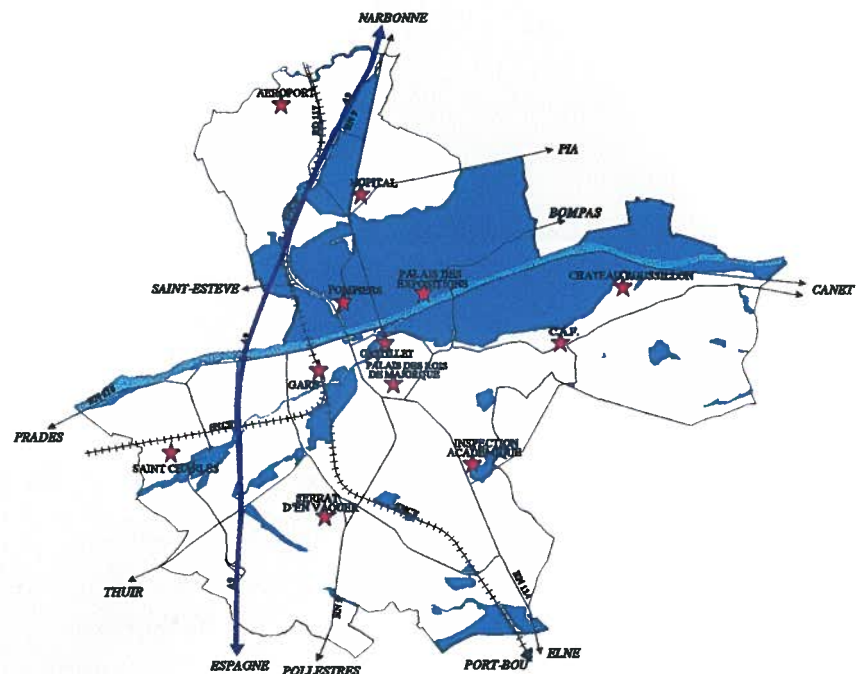
DANS TOUS LES CAS : SOYEZ EN POSSESSION D'UNE RADIO AVEC DES PILES EN ÉTAT DE MARCHE, METTEZ-VOUS À L'ÉCOUTE DE FRANCE BLEU ROUSSILLON (101.6 FM) ET FRANCE INTER (91.3 FM).

Le risque d'inondation



Les risques dans la commune ?

LE RISQUE INONDATION PAR DÉBORDEMENT EST LE RISQUE MAJEUR À PRENDRE EN CONSIDÉRATION, LA COMMUNE ÉTANT TRAVERSÉE PAR LA TÊT ET UN IMPORTANT RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE SECONDAIRE : AU NORD : RAVIN DU MAS SUISSE, L'AGUILLE D'EN INGLÉSIS, LE CANAL VERNET ET PIA, LA LLABANÈRE, LA COURRAJADE, AGUILLE D'EN FARINES, LE GRAND VIVIER, LE PETIT VIVIER AU SUD : L'AGUILLE FONCOUVERTE, LE RÉART, LA FOSSEILLE, LE POU DE LAS COULOBRES, LA CAVE, LES CANALS À L'EST : LA LLOBÈRE NORD, LA LLOBÈRE SUD, LE RUISSEAU DES JARDINIERS À L'OUEST : LA BASSE, LE GANGANEIL, LES 4 CAZALS.



Les mesures prises dans la commune ?

Un réseau d'annonces des crues dont le siège est à la direction départementale de l'équipement.
Un plan de prévention des risques approuvé par arrêté n° 2000-2184 le 10 juillet 2000.
La prise en compte du risque dans les constructions.
La réalisation de bassins d'orage dans les lotissements et opérations d'aménagement.

Les causes des inondations :

chaque cours d'eau collecte dans un territoire plus ou moins grand appelé son bassin versant. Lorsque des pluies abondantes surviennent le débit du cours d'eau augmente et peut entraîner le débordement des eaux.

D'autres facteurs interviennent :

- la fonte des neiges
- un sol saturé
- l'action de l'homme : déboisement, imperméabilisation
- la pente du bassin.

Les consignes de sécurité

Les bons réflexes

avant

- FERMER PORTES ET FENÊTRES,
- COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ,
- METTRE LES PRODUITS AU SEC,
- AMARRER LES CUVES,
- FAIRE UNE RÉSERVE D'EAU POTABLE,
- PRÉVOIR L'ÉVACUATION...



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

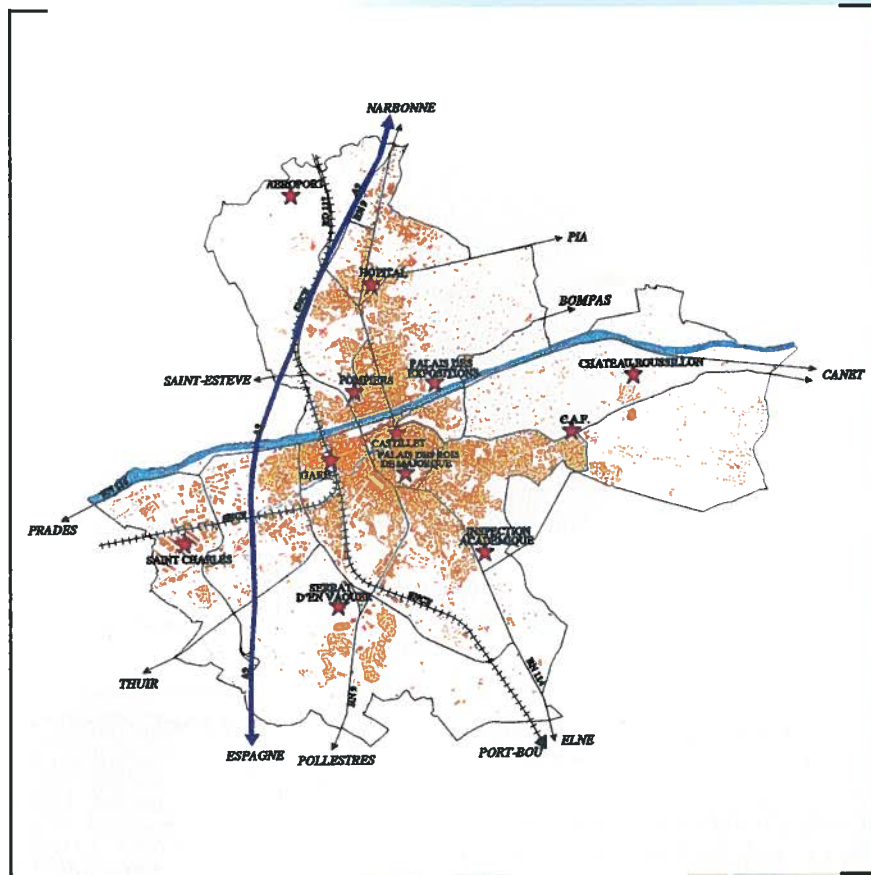
pendant

- NE PAS TRAVERSER UNE ZONE INONDÉE, NI À PIED, NI EN VOITURE,
- S'INFORMER DE LA MONTÉE DES EAUX (RADIO, MAIRIE...),
- COUPER L'ÉLECTRICITÉ,
- N'ENTREPRENDRE UNE ÉVACUATION QUE SI VOUS EN RECEVEZ L'ORDRE DES AUTORITÉS OU SI VOUS Y ÊTES FORCÉS PAR LA CRUE, RESTER DANS LES ÉTAGES SUPÉRIEURS DES HABITATIONS,
- NE PAS LAISSER LES DENRÉES PÉRISSABLES DANS LES ZONES INFÉRIEURES,
- NE PAS CONSOMMER L'EAU DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE OU DES PUIITS PARTICULIERS SANS L'AVIS DES SERVICES COMPÉTENTS.

après

- AÉRER ET DÉSINFECTER LES PIÈCES,
- NE RÉTABLIR L'ÉLECTRICITÉ QUE SUR UNE INSTALLATION SÈCHE,
- CHAUFFER DÈS QUE POSSIBLE.

Le risque sismique



Les risques dans la commune ?

LE RISQUE SISMIQUE. LA COMMUNE EST SITUÉE DANS LA PLAINE DU ROUSSILLON CLASSÉE EN ZONE Ib (ZONE DE FAIBLE SISMICITÉ). DE 1224 À 1909, 17 SÉISMES SONT ENREGISTRÉS.



Les mesures prises dans la commune ?

Une information au niveau des permis de construire sur l'obligation de respecter les règles parasismiques (décret 91-461 du 14 mai 1991 et arrêté ministériel du 29 mai 1997 - JO - 3.6.97). La mise en place d'une station de surveillance au site communal du Serrat d'en Vaquer par le bureau des recherches géologiques et minières depuis avril 2001.

Les causes du séisme :

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. Un zonage physique de la France a été élaboré sur la base des 7 600 séismes historiques et des données tectoniques. Le territoire est divisé en 5 zones de 0 à III.

Les consignes de sécurité

Les bons réflexes

avant

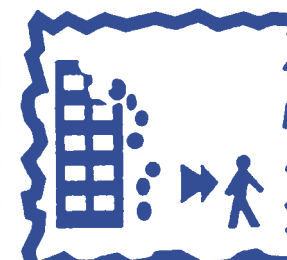
- ▣ METTRE EN APPLICATION LES NORMES PARASISMQUES POUR TOUT PROJET DE CONSTRUCTION,
- ▣ S'INFORMER DES RISQUES ENCOURUS ET DES CONSIGNES DE SAUVEGARDE,
- ▣ PRIVILÉGIER LES CONSTRUCTIONS PARASISMQUES,
- ▣ REPÉRER LES POINTS DE COUPURE DE GAZ, EAU, ÉLECTRICITÉ,
- ▣ FIXER LES APPAREILS ET MEUBLES LOURDS,
- ▣ REPÉRER UN ENDROIT OÙ L'ON POURRA SE METTRE À L'ABRI.



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

pendant

LA PREMIÈRE SECOUSSE : RESTER OÙ L'ON EST :

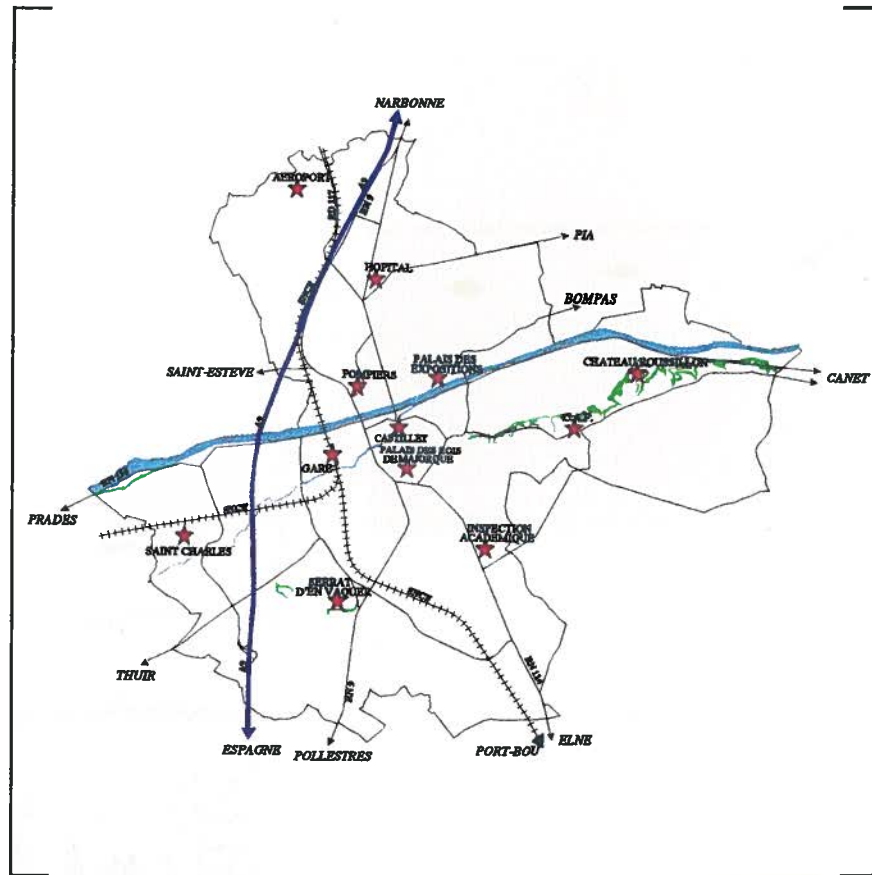
- ▣ À L'INTÉRIEUR : SE METTRE À L'ABRI PRÈS D'UN MUR, UNE COLONNE PORTEUSE OU SOUS DES MEUBLES SOLIDES, S'ÉLOIGNER DES FENÊTRES,
- ▣ À L'EXTÉRIEUR : S'ÉLOIGNER DE CE QUI PEUT S'EFFONDRE (BÂTIMENTS, PONTS, FILS ÉLECTRIQUES) : À DÉFAUT S'ABRITER SOUS UN PORCHE,
- ▣ EN VOITURE : S'ARRÊTER SI POSSIBLE À DISTANCE DE CONSTRUCTIONS ET DE FILS ÉLECTRIQUES ET NE PAS DESCENDRE AVANT LA FIN DE LA SECOSSE.

après

APRÈS LA PREMIÈRE SECOSSE : ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE,

- ▣ COUPER L'EAU, LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ, NE PAS ALLUMER DE FLAMMES ET NE PAS FUMER, EN CAS DE FUITE OUVRIR LES FENÊTRES ET LES PORTES ET PRÉVENIR LES AUTORITÉS,
- ▣ ÉVACUER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE LES BÂTIMENTS, ATTENTION IL PEUT Y AVOIR D'AUTRES SECOSSES,
- ▣ NE PAS PRENDRE L'ASCENSEUR,
- ▣ S'ÉLOIGNER DE TOUT CE QUI PEUT S'EFFONDRE ET ÉCOUTER LA RADIO,
- ▣ NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS À L'ÉCOLE, CEUX CI SONT PRIS EN CHARGE PAR L'ÉDUCATION NATIONALE, EN LIAISON AVEC LES SERVICES DE SECOURS.

Le risque de mouvement de terrain



Les risques dans la commune ?

PERPIGNAN PRÉSENTE DES TALUS PENTUS ET DE GRANDE HAUTEUR POUVANT PROVOQUER DES PHÉNOMÈNES DE MOUVEMENTS DE TERRAINS TELS QUE DES GLISSEMENTS OU RAVINEMENTS. DES PETITS GLISSEMENTS DE TALUS ONT ÉTÉ RÉCEMMENT CONSTATÉS DANS LE QUARTIER DE LAS COBAS. CES PHÉNOMÈNES SONT DUS À UNE ÉROSION D'UNE PENTE TROP ABRUPTE DES TALUS.



Les mesures prises dans la commune ?

Les risques sont pris en compte dans le plan de Prévention des Risques approuvé par arrêté 2000-2184 du 10 juillet 2000.

- Le risque est pris également en compte dans les documents d'urbanisme : des obligations de recul par rapport aux talus sont imposées pour les constructions ainsi que pour les clôtures.

Les causes du mouvement de terrain :

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux, du sol ou du sous sol d'origine naturelle ou du fait de l'homme. Les mouvements de terrain peuvent se traduire par des affaissements, des tassements, des glissements, des écroulements et chutes de blocs, des coulées boueuses et torrentielles.

Les consignes de sécurité

Les bons réflexes

avant

- ▣ S'INFORMER DES RISQUES ENCOURUS ET DES CONSIGNES DE SAUVEGARDE.



Coupez l'électricité et le gaz



Fuyez latéralement

pendant

- ▣ FUIR LATÉRALEMENT
- ▣ GAGNER AU PLUS VITE LES HAUTEURS LES PLUS PROCHES
- ▣ NE PAS REVENIR SUR SES PAS
- ▣ NE PAS ENTRER DANS UN BÂTIMENT ENDOMMAGÉ.



Gagnez un point en hauteur

après

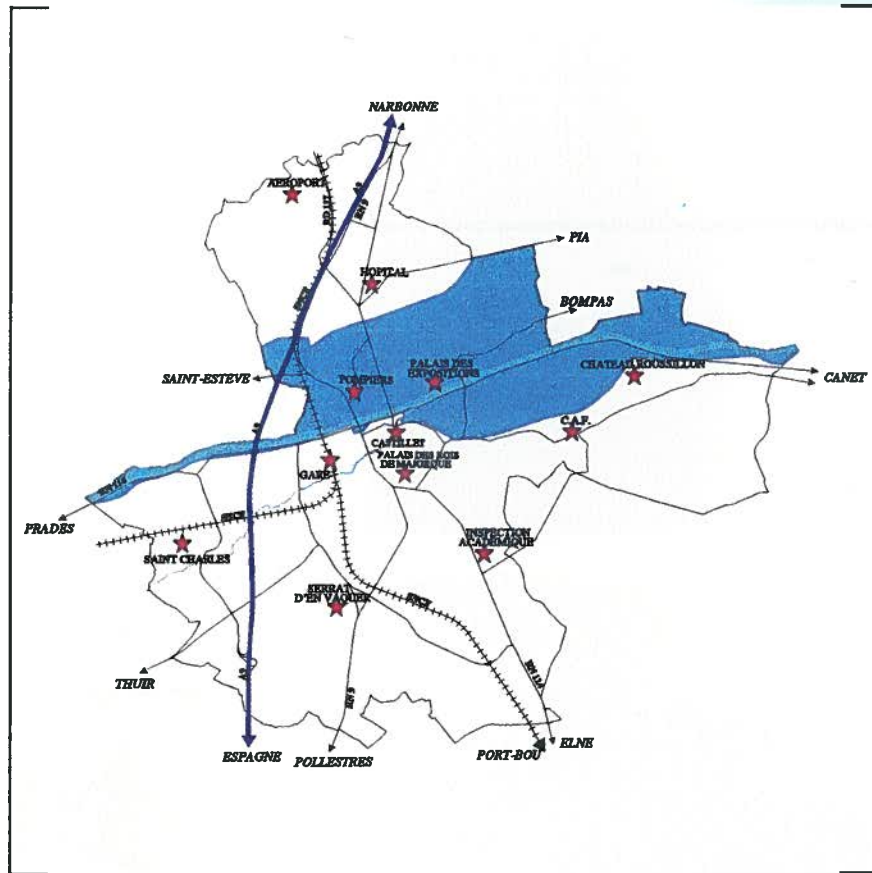
- ▣ ÉVALUER LES DÉGÂTS ET LES DANGERS
- ▣ INFORMER LES AUTORITÉS
- ▣ SE METTRE À DISPOSITION DES SECOURS.

Le risque de rupture de barrage



Les risques dans la commune ?

LA COMMUNE EST CONCERNÉE EN CAS DE RUPTURE DU BARRAGE DE VINÇA ET DU BARRAGE SUR L'AGLY SUR LA COMMUNE DE CARAMANY. EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE, LA PROPAGATION DE L'ONDE DE SUBMERSION DEPUIS VINÇA SUR PERPIGNAN EST DE L'ORDRE DE 1H25.



Les mesures prises dans la commune ?

le barrage de Vinça fait l'objet d'un plan particulier d'intervention approuvé par le Préfet le 20 juillet 1995. Une information permanente est assurée par le barrage aux services techniques notamment dans les cas de lâchers d'eau.

Le barrage :

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié. Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer : régulation des cours d'eau, irrigation des cultures, alimentation en eau des villes, production d'énergie électrique, tourisme et loisirs, lutte contre les incendies... En France il existe 89 grands barrages (hauteur supérieure ou égale à 20 mètres et retenue supérieure à 15 M. m³ d'eau).

Les consignes de sécurité

Les bons réflexes

avant

CONNAÎTRE LES RISQUES, LES POINTS HAUTS SUR LESQUELS SE RÉFUGIER, LES MOYENS ET LES ITINÉRAIRES D'ÉVACUATION

CARACTÉRISTIQUES DU SIGNAL SONORE D'ALERTE :

- DURÉE D'UNE IMPULSION SONORE : 2 SECONDES
- DURÉE DE L'INTERVALLE DE SILENCE ENTRE 2 IMPULSIONS : 3 SECONDES
- DURÉE MINIMALE DU SIGNAL : 2 MINUTES
- FIN D'ALERTE : SON CONTINU.



Gagnez immédiatement les hauteurs



Montez à pied dans les étages



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

pendant

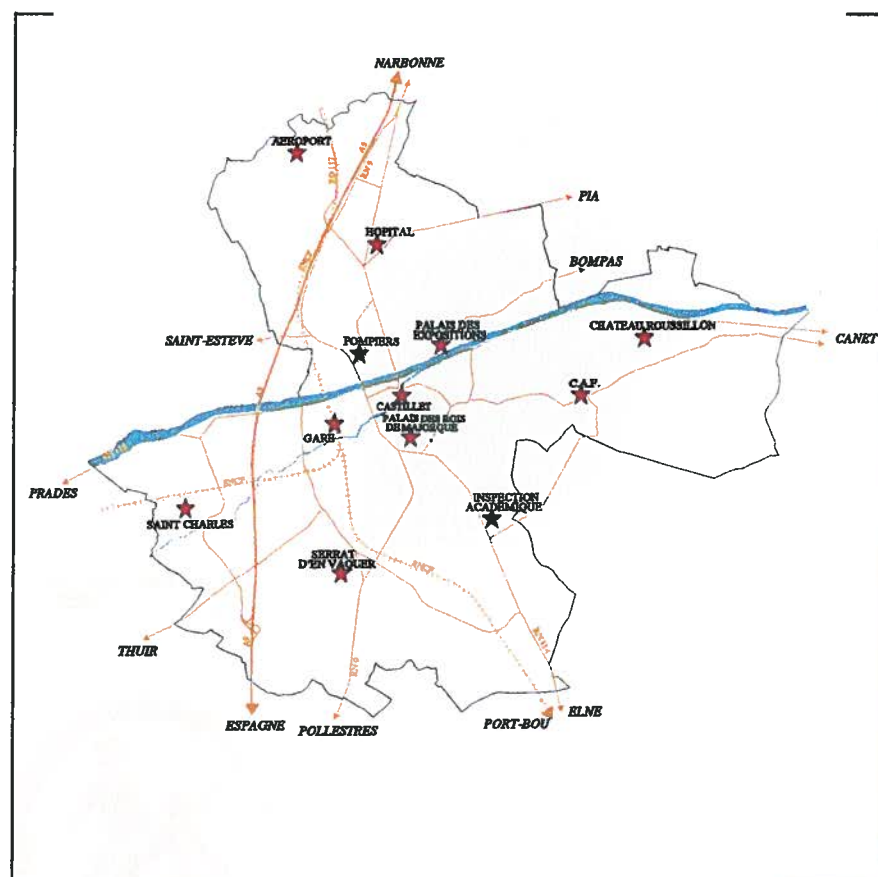
DÈS L'ALERTE DONNÉE PAR LES AUTORITÉS :

- GAGNER IMMÉDIATEMENT LES POINTS HAUTS LES PLUS PROCHES CITÉS DANS LES PLANS DE SECOURS OU À DÉFAUT LES ÉTAGES SUPÉRIEURS D'UN IMMEUBLE ÉLEVÉ ET SOLIDE,
- NE PAS PRENDRE L'ASCENSEUR,
- NE PAS REVENIR SUR SES PAS,
- NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS À L'ÉCOLE,
- ATTENDRE LES CONSIGNES DES AUTORITÉS OU LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE POUR QUITTER SON ABRI.

après

- AÉRER ET DÉSINFECTER LES PIÈCES QUI SERAIENT INONDÉES,
- NE RÉTABLIR L'ÉLECTRICITÉ QUE SUR UNE INSTALLATION SÈCHE.

Le risque transport de matières dangereuses TMD



Les risques dans la commune ?

LES ACCIDENTS DE T.M.D. PEUVENT SE PRODUIRE N'IMPORTE OÙ DANS LA COMMUNE. LES AXES LES PLUS FRÉQUENTÉS SONT L'AUTOROUTE A9, LES ROUTES NATIONALES 9, 116 ET 114, LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 117, ET LA VOIE FERRÉE.



Les mesures prises dans la commune ?

Un plan d'urgence « transport de matières dangereuses » a été approuvé par arrêté préfectoral du 19 août 1994. Il s'applique en cas d'accident survenant aux transports par voie routière, voie ferrée, par conduites de transport. Il ne s'applique pas aux transports de matières radioactives qui sont du ressort du plan de secours spécialisé matières radioactives.

Les matières dangereuses :

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive. Le transport de matières dangereuses concernent essentiellement les voies routières (2/3 du trafic) et ferroviaires (1/3 du trafic).

Les consignes de sécurité

Les bons réflexes

avant

CONNAÎTRE LE CODE DANGER IDENTIFIABLE À L'ARRIÈRE DU VÉHICULE.

- 2 GAZ INFLAMMABLES
- 3 LIQUIDES INFLAMMABLES
- 4 SOLIDES INFLAMMABLES
- 5 CARBURANTS PEROXYDES
- 6 MATIÈRES TOXIQUES
- 7 MATIÈRES RADIOACTIVES
- 8 MATIÈRES CORROSIVES
- 9 DANGERS DIVERS

LE REDOUBLEMENT DE CHIFFRE INDIQUE UNE INTENSIFICATION DU DANGER (exemple :)

33 TRÈS INFLAMMABLE



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



Ni flammes, ni cigarettes



Bouchez toutes les arrivées d'air

pendant

DONNER L'ALERTE (SAPEURS POMPIERS : 18 POLICE OU GENDARMERIE : 17)

- EN PRÉCISANT LE LIEU, LA NATURE DU MOYEN DE TRANSPORT, LE NOMBRE APPROXIMATIF DE VICTIMES, LE NUMÉRO DU PRODUIT ET LE CODE DANGER, LA NATURE DU SINISTRE ;
- S'IL Y A DES VICTIMES, NE PAS LES DÉPLACER, SAUF EN CAS D'INCENDIE S'ÉLOIGNER ;
- SI UN NUAGE TOXIQUE VIENT VERS VOUS : FUIR SELON UN AXE PERPENDICULAIRE AU VENT ; SE METTRE À L'ABRI DANS UN BÂTIMENT (CONFINEMENT) OU QUITTER RAPIDEMENT LA ZONE (ÉLOIGNEMENT) SE LAVER EN CAS D'IRRITATION ET SI POSSIBLE SE CHANGER.

après

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE :

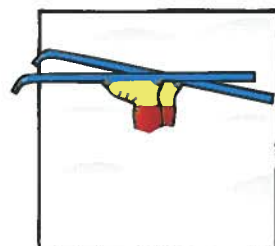
- SE CONFINER, BOUCHER TOUTES LES ENTRÉES D'AIR (PORTES, FENÊTRES, AÉRATIONS, CHEMINÉES...)
- S'ÉLOIGNER DES PORTES ET FENÊTRES
- NE PAS FUMER SUPPRIMER TOUTE FLAMME OU ÉTINCELLE
- NE PAS CHERCHER À REJOINDRE LES MEMBRES DE SA FAMILLE (ILS SONT EUX AUSSI PROTÉGÉS) ; NE PAS TÉLÉPHONER,
- RESPIRER À TRAVERS UN LINGE MOUILLÉ ; NE SORTIR QU'EN FIN D'ALERTE OU SUR ORDRE D'ÉVACUATION, SE METTRE À L'ÉCOUTE DE FRANCE INTER ET DE LA STATION LOCALE FRANCE BLEU ROUSSILLON SI VOUS ÊTES CONFINÉ, À LA FIN DE L'ALERTE (RADIO OU SIGNAL SONORE DE 30 SECONDES) : AÉREZ LE LOCAL OÙ VOUS ÉTIEZ.

Le risque de chutes de neige abondante



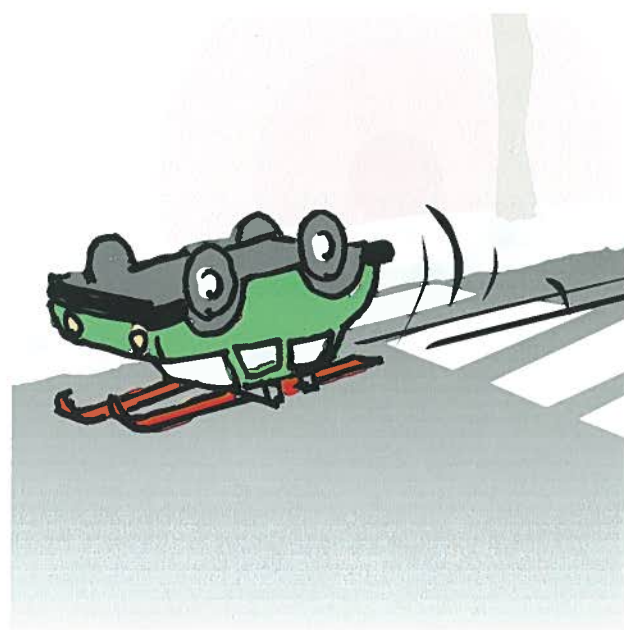
Les risques dans la commune ?

LE RISQUE LIÉ AUX CHUTES DE NEIGE ABONDANTE EST CARACTÉRISÉ PAR DES CHUTES DE NEIGE EXCEPTIONNELLES PAR LEUR INTENSITÉ. IL SE TRADUIT PAR UN RISQUE D'EFFONDREMENT DES CONSTRUCTIONS DÙ AU FAIT DES SURCHARGES PROVOQUÉES PAR LA NEIGE QUI S'ACCUMULE, PAR UN RISQUE ÉGALEMENT DE RUPTURE DE LIGNES ÉLECTRIQUES ET PAR UNE IMPRATICABILITÉ DES ROUTES ET VOIES D'ACCÈS.



Les mesures prises dans la commune ?

Un dispositif d'alerte du centre météorologique en cas de chute de neige prévisible. La commune de Perpignan met en place un « Plan neige » actualisé chaque année permettant le dégagement des circuits prioritaires : hôpital, centres de soins, écoles. Suivant l'importance du phénomène le plan Orsec peut être déclenché par le Préfet comme lors des événements de 1992.



Les consignes de sécurité

Les bons réflexes

avant

- SE RENSEIGNER SUR LES RISQUES ENCOURUS,
- RESPECTER LES NORMES PRÉCONISÉES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION,
- PROTÉGER LES INSTALLATIONS CONTRE LE GEL,

EN CAS DE DÉPLACEMENT

- SE RENSEIGNER SUR LES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES,
- SE RENSEIGNER SUR L'ÉTAT DES ROUTES.



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne prenez pas la route



Abritez-vous sous un toit solide



Ne stationnez pas sous les lignes électriques



Ne montez pas sur un toit

pendant

- ÉVITER DE PRENDRE LA ROUTE,
- NE PAS S'ENGAGER SUR UN ITINÉRAIRE ENNEIGÉ SANS ÉQUIPEMENT SPÉCIAL,
- ÉTEINDRE LE MOTEUR SI VOUS ÊTES BLOQUÉ DANS VOTRE VÉHICULE ET ATTENDRE LES SECOURS,
- S'ABRITER DANS UN BÂTIMENT AU TOIT SOLIDE,
- NE PAS S'APPROCHER DES LIGNES ÉLECTRIQUES.

après

- NE MONTER EN AUCUN CAS SUR UN TOIT POUR LE DÉGAGER,
- ATTENDRE LE DÉGAGEMENT DES VOIES POUR PRENDRE LA ROUTE,
- DÉGAGER LES ACCÈS AUX HABITATIONS.

Le risque de vent violent



Les risques dans la commune ?

LES VENTS DE LA RÉGION ONT UN RÉGIME CARACTÉRISÉ PAR DE BRUSQUES VARIATIONS. LA TRAMONTANE VENT DU NORD OUEST FROID ET SEC EST LE PLUS ACTIF. ELLE PRÉSENTE DES POINTES DE 150 KM/HEURE QUELQUES JOURS DANS L'ANNÉE. LA MARINADE ET LE LEVANT DU SECTEUR SUD EST SONT DES VENTS HUMIDES QUI APPORTENT SOUVENT LA PLUIE. UN VENT CHAUD DU SUD OUEST, LE PONANT N'EST SENSIBLE QUE PEU DE JOURS DANS L'ANNÉE. LES STATISTIQUES DISPONIBLES MONTRENT 132 JOURS DE VENT D'UNE VITESSE SUPÉRIEURE À 60 KM/HEURE ET 16 JOURS DE VENT D'UNE VITESSE SUPÉRIEURE À 100 KM/HEURE.

Les mesures prises dans la commune ?

Dans le cadre de ses pouvoirs de police le Maire limite et conditionne les autorisations publiques en plein air qui doivent être annulées par l'organisateur en cas de vent violent. En cas de vent violent des plans de prévention contre le risque de renversement des grues de chantier sont approuvés par la commission de sécurité. En cas de fort vent (plus de 80 km/heure) le square Bir Hakeim est fermé au public.

Les principaux dangers liés au vent violent :

- l'effondrement de cheminées ou de constructions vétustes,
- le déracinement d'arbres, l'arrachage de toitures, panneaux publicitaires,
- le renversement de caravanes,
- la propagation des incendies de forêts,
- l'effondrement de structures provisoires (chapiteaux, cirques, stands...).

Les consignes de sécurité

Les bons réflexes

avant

- RESPECTER LES MESURES PRÉCONISÉES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION,
- SE RENSEIGNER SUR LES RISQUES ENCOURUS,
- SUIVRE LES CONSIGNES DE SAUVEGARDE ET LES MESSAGES MÉTÉO,
- NE PAS PRENDRE LA ROUTE,
- RESTER À L'INTÉRIEUR, FERMER PORTES ET VOLETS,
- RENTREZ BÊTES ET MATÉRIEL,
- ANNULER LES SORTIES EN MER ET EN RIVIÈRE,
- ARRÊTER LES CHANTIERS,
- ANNULER LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES SOUS CHAPITEAUX.

pendant

- SE DÉPLACER LE MOINS POSSIBLE,
- S'INFORMER DU NIVEAU D'ALERTE, DES MESSAGES MÉTÉO ET DES CONSIGNES DES AUTORITÉS (RADIO).

après

- NE PAS S'APPROCHER DES PYLÔNES ET LIGNES ÉLECTRIQUES,
- RÉCUPÉRER CE QUI PEUT L'ÊTRE,
- NE PAS MONTER SUR UN TOIT POUR LE DÉGAGER (RISQUE D'EFFONDREMENT),
- DÉGAGER LES ACCÈS AUX HABITATIONS,
- COUPER BRANCHES ET ARBRES QUI MENACENT DE S'ABATTRE.



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne prenez pas la route



Fermez les volets



Ne stationnez pas sous les lignes électriques



Ne montez pas sur un toit

Infos utiles Où s'informer ?

NUMÉROS UTILES

(N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité)

Pompiers	18 ou 112
Police	17
Police municipale	04 68 66 30 70
SAMU	15
Météo	08 36 68 02 66
EDF	04 68 56 55 00
GDF	04 68 56 50 00

SIGNAL D'ALERTE

1 minute ~ 1 minute ~ 1 minute

SIGNAL DE FIN D'ALERTE

30 secondes

ASTUCE

Les équipements minimums à se procurer dans tous les cas et à conserver dans son domicile :

- | radio portable avec piles
- | lampe de poche avec piles
- | eau potable
- | papiers personnels
- | médicaments urgents
- | couvertures
- | matériels de confinement

Où s'informer ?

■ VILLE DE PERPIGNAN

Direction Sécurité Civile,
Prévention, Risques majeurs
Hôtel Mailly - 3, rue du Chevalet
66000 PERPIGNAN **04 68 51 50 47**

■ DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

2, rue Jean Richepin
B.P. 909
66020 PERPIGNAN CEDEX **04 68 38 12 34**

■ PRÉFECTURE

Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile
24, Quai Sadi Carnot - BP 951
66951 PERPIGNAN CEDEX **04 68 51 66 66**

■ ÉCOUTEZ LA RADIO

France Bleu Roussillon **FM 101.6**
France Inter **FM 91.3**

Ville de Perpignan

Risques majeurs

Information Préventive

Le risque d'inondation

Le risque sismique

Le risque de mouvement de terrain

Le risque de rupture de barrage

Le risque transport de matières dangereuses TMD

Le risque de chutes de neige abondante

Le risque de vent violent

